

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

Délégation PACA  
Antenne de Marseille

## CONTACT PRESSE

FONDATION DU PATRIMOINE  
DÉLÉGATION PACA

**Téléphone**

07 88 25 74 22

**Mail**

paca@fondation-patrimoine.org

**Adresse**

World Trade Center Marseille  
Provence  
2 rue Henri Barbusse  
13001 Marseille

**Site**

www.fondation-patrimoine.org

**Rejoignez-nous !**



MAIRIE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE  
SERVICE COMMUNICATION

**Téléphone**

04 90 38 79 31 36

**Mail**

communication@islesurlasorgue.fr

MAIRIE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE  
DIRECTION DU PATRIMOINE

**Téléphone**

04 90 38 96 98

**Mail**

direction.patrimoine@islesurlasorgue.fr

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARSEILLE, LE 16 MAI 2022

## SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT DES LABELS ACCORDÉS AUX PARTICULIERS

LE 5 MAI 2022

À L'ISLE-SUR-LA-SORGUE  
VAUCLUSE (84)



©Commune de L'Isle-sur-La-Sorgue

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## ENSEMBLE, PARTICIPONS A LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE !

### LE LABEL

En tant que seul organisme habilité par le Ministère des Finances à octroyer un label ouvrant droit à déduction fiscale, la Fondation du Patrimoine a signé une convention de partenariat pour le financement du 2% label avec un complément de 8%, avec la commune de L'Isle-sur-La-Sorgue.

Attribué pour cinq ans, l'octroi de ce label doit prendre en compte plusieurs critères d'éligibilité. Il reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble privé bâti ou non bâti (parcs et jardins), non protégé au titre des monuments historiques, visible de l'espace public ainsi que l'expertise de la qualité du programme de travaux envisagés. Ce label peut permettre à son détenteur d'obtenir une subvention de la Fondation représentant au moins 2% du montant des travaux, de déduire 50% à 100% des travaux d'entretien et de réparation de son revenu global imposable.

La Fondation du patrimoine grâce à ce partenariat avec la commune de L'Isle-sur-La-Sorgue permettra de financer les 2% de subvention accordés aux propriétaires privés dans le cadre de leurs travaux de restauration ainsi qu'un complément de 8% financé par la ville. C'est une belle aide apportée aux propriétaires grâce à la ville.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur les sites internet de la Direction du patrimoine de L'Isle-sur-La-Sorgue et celui de la Fondation du patrimoine :

<https://www.islesurlasorgue.fr/culture/patrimoine/direction-du-patrimoine/>

<https://www.fondation-patrimoine.org/soumettre-un-projet/defiscaliser-travaux>



Premier plan : Le maire Pierre Gonzalvez, Mme Delaunay déléguée départementale de la FDP, Valérie Canillas maire-adjointe "Culture, Patrimoine et Artisanat d'art"  
Second plan : Muriel Catala Directrice du centre d'art Campredon, François Guyonnet Directeur du Patrimoine, DGA